

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 février 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Madame et Monsieur :

Daniel GAGNON représenté par Roland GIBERTI - Véronique MIQUELLY représentée par Serge PEROTTINO.

Étaient absents et excusés Madame et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Pascal MONTECOT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **MOB 009-9476/21/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention à l'association Mobilidées pour 2021 - Approbation d'une convention MET 21/17600/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés notamment par son Agenda de la Mobilité et son Plan de Déplacements Urbains la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives. Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, constituent un des grands enjeux de l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent au sein d'une même zone d'emploi pour réaliser un PDMIE (Plan de mobilité inter-entreprises), par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDMIE, permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

L'association Mobilidées a pour objectif l'amélioration de la mobilité des salariés sur l'ensemble de son périmètre, le bassin d'emploi Aubagne-Gémenos.

Créée en 2011 par les associations de la zone d'activité couverte, Asl Les Paluds, Apage de Gémenos, et Asl Auchan, l'association Mobilidées comptait 7 entreprises adhérentes en 2012.

Elle en compte à ce jour 25 (soit environ 5000 salariés). Cette progression indique une forte attente des entreprises en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés.

Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021

L'association assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDMIE auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

Elle a aussi pour objectif la mise en œuvre de ce plan, élaboré collectivement avec les associations de de la Zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, de la Zone d'Activités l'Apage de Gémenos, de la Zone Commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne, et dernièrement sur la zone du Pôle Alpha et la Zone Napollon, ce qui représente un des bassins d'activités parmi les plus importants du Territoire en termes d'emploi avec 2000 entreprises et près de 24000 salariés.

Afin d'aborder ces questions de manière globale et d'anticiper sur les démarches individuelles des entreprises, l'association entend :

- Favoriser le changement de comportement sur son périmètre en agissant sur les modes de transport et en passant du tout voiture au co-voiturage, transports en commun et modes actifs ;
- animer et continuer le déploiement de l'outil Mobil'Act issu de l'appel à projets Solu-Mob ;
- asseoir son action en déployant sa stratégie de communication ;
- continuer la mise en place des fiches de diagnostic des situations à risques ;
- consolider le déploiement des actions des plans de mobilité et du PDMIE.

L'association s'appuie sur un conseiller en mobilité et une assistance administrative salariés à temps complet, d'une part, et met en œuvre des moyens de promotion, communication et sensibilisation d'autre part, dont notamment :

- Des animations thématiques, dont un événement majeur durant la semaine de la mobilité ;
- des actions marketing ciblées auprès des entreprises dans son périmètre pour la promotion des transports en coordination avec l'autorité organisatrice et La Métropole Mobilité ;
- des actions de promotion de l'autopartage et du co-voiturage ;
- des actions de sensibilisation aux risques routiers du secteur et à la sécurité routière visant à favoriser les modes partagés ;
- un conseil en mobilité au service des entreprises du secteur.

L'association a entamé en 2020 une mise à jour complète de son PDMIE et souhaite en 2021 mettre en œuvre trois grands axes identifiés dans ce cadre :

- L'animation des communautés de déplacements et d'entreprises dans la continuité de Mobil'Act (projet issu de l'AAP métropolitain Solu-Mob) ;
- l'intensification du co-voiturage sur l'axe Marseille-Aubagne ;
- l'accessibilité et la sensibilisation à l'usage du vélo ;
- l'intégration dans la construction de ces objectifs et le cas échéant dans le PDMIE des entreprises de plus de 50 salariés des bassins d'activité, en concordance avec la LOM (Loi d'Orientation sur les Mobilités).

Cette dernière a déposé une demande de subvention de fonctionnement général auprès de la Métropole à hauteur de 60 000 euros.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la mobilité et du développement des Plan de Mobilité au sein des zones d'activité de son territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association Mobilidées en lui attribuant une subvention de fonctionnement général de 45 000 euros pour l'année 2021.

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans la convention annexée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Signé le 18 Février 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021**

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions ;
- L'information du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants

**Délibère**

**Article 1**

Est attribuée une subvention de 45 000 euros à l'association Mobilidées au titre du fonctionnement général dans le cadre de l'activité de l'association dans le domaine de la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions de Plans de mobilité inter-entreprises.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention ci-annexée avec Mobilidées.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2021 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 – Chapitre 65 Nature 6574 pour 45 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

**Signé le 18 Février 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 02 mars 2021**